



Double suspension de permis pour une infraction

Par Padawan36

Bonjour,

En octobre 2020, j'ai perdu mon permis de conduire jeune conducteur suite à un contrôle, téléphone au volant (-4 points) et stupéfiant positif (suspension de 6 mois). Suite à cette suspension je n'ai évidemment pas conduit, j'ai arrêté de fumer même si c'était de façon occasionnelle. Depuis j'ai effectué une journée de sensibilisation, j'ai fait mes tests urinaires et toutes les autres démarches pour récupérer mon permis de conduire en début d'année.

Seulement, en Mai 2022 je suis notifié de la perte de 6 points sur mon permis (qui tombe donc à 0 points, encore jeune conducteur) pour l'infraction commise en octobre 2020. On me demande donc de remettre mon permis qui va être suspendu 4 mois supplémentaire. Depuis que j'ai récupéré mon permis je n'ai eu aucun problème, j'aimerais savoir si des recours sont possibles vis à vis de ma situation ? Avoir 2 suspensions de permis pour 1 infraction je ne comprends vraiment pas.

Merci d'avance,
Brice

Par AGeorges

Bonjour Padawan,

EN principe, on ne peut être jugé deux fois pour le même délit.

A votre place, je relirais attentivement les documents de condamnation pour voir s'il n'y aurait pas un indice.

La 2e condamnation cite la première, mais êtes-vous sûr qu'il ne s'agit pas d'un rappel vous mettant dans un cas de récidive ? Auquel cas, l'infraction serait autre, voire décidée à la volée par un agent assermenté, une caméra ou autres dispositifs décelant une infraction sans intervention humaine directe auprès du contrevenant ...

Feu rouge grillé, excès de vitesse, téléphone au volant ... sont des cas possibles.

Par chaber

bonjour

la conduite sous stupéfiants entraîne une perte de 6 points; donc permis invalidé

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2886]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2886[ur]